

# FÉDÉRATION DE L'HABITATION COOPÉRATIVE DU CANADA

## MANUEL DES POLITIQUES

**DATE D'ÉMISSION :**

Mars 2010

**NUMÉRO :**

2.2.5.6

**REMPLECE LES VERSIONS :**

Novembre 2005, Novembre 2002, mars 1999

**RECOUPEMENT :**

Aucun

**DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION :**

2010

**AUTORITÉ :**

Conseil d'administration

**DATE DE LA PROCHAINE RÉVISION :**

2015

**OBJET :**

Comité sur la diversité

---

**NOM :**

Comité sur la diversité

**TYPE :**

Comité permanent

**RELÈVE DE :**

Conseil d'administration

**COMPOSITION :**

Le comité sera composé de six (6) personnes provenant de groupes démographiques sous-représentés à la direction du mouvement de l'habitation coopérative. Chaque membre du comité doit être un membre, administrateur ou employé d'un membre de la FHCC. Des efforts seront déployés pour nommer un membre du Conseil d'administration de la FHCC d'un groupe sous-représenté à un des postes du comité.

**NOMINATION  
DES MEMBRES :**

Les membres du comité seront nommés par le Conseil d'administration à la réunion de juin. La durée du mandat de chaque nomination sera de deux ans. Les membres du Comité peuvent siéger jusqu'à trois mandats consécutifs de deux ans, après quoi ils ne peuvent être reconduits au Comité pendant au moins une année. Les membres du Comité peuvent présenter une demande écrite au Conseil d'administration de la FHCC pour être reconduits au Comité avant l'expiration de leur mandat.

Le Conseil enverra un appel de bénévoles pour siéger au comité quand une place devient vacante. Lorsqu'il nomme un nouveau membre au comité, le Conseil sollicitera l'avis du comité en ce qui concerne l'expertise ou les qualités spécifiques qui pourraient mieux compléter les membres en place au comité. Si un poste devient vacant après la réunion de juin du Conseil, le mandat du nouveau membre désigné sera plus court que deux ans.

**PRÉSIDENTE :**

Chaque année, les membres du comité nommeront un président ou une présidente à leur première réunion de l'année.

**QUORUM :**

Quatre (4) membres du comité constitueront le quorum pour les réunions.

**FONCTION :**

Le rôle du comité consiste à aider la FHCC à :

- promouvoir l'équité parmi tous les groupes au sein du mouvement canadien de l'habitation coopérative
- favoriser le leadership parmi les groupes sous-représentés
- préparer de la documentation et un programme de formation pour les animateurs et les animatrices d'activités axées sur la diversité parmi les membres de la FHCC
- offrir des activités de sensibilisation aux membres de la FHCC au sujet de la diversité
- préparer les ressources éducatives nécessaires pour le travail axé sur la diversité, en puisant dans les ressources existantes appropriées et en établissant des réseaux avec des groupes de défense des droits à l'intérieur et à l'extérieur de la FHCC
- recevoir les recommandations des caucus de l'AGA de la FHCC et proposer des mesures appropriées.

**TÂCHES ET RESPONSABILITÉS**

1. Superviser la mise en œuvre du plan de travail de la FHCC en matière de diversité, tel qu'établi dans le plan opérationnel et le budget annuels.

*Numéro : 2.2.5.6*

*Objet : Comité sur la diversité*

*Date d'émission : Mars 2010*

*Page 3*

---

2. Recommander des stratégies au Conseil d'administration pour atteindre les objectifs établis par les membres de la FHCC concernant la diversité.
3. Se réunir une fois par année en personne et, au besoin, par appel conférence pour planifier, examiner et évaluer les activités du comité.
4. Présenter au Conseil d'administration et aux membres un rapport annuel sur les activités du comité.